NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/1000
26 avril 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 23 de l'ordre du jour

QUESTION DE PALESTINE

Lettre datée du 22 avril 1991, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

En ma qualité de présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu un rapport détaillé (ci-joint) de S. E. M. Guido de Marco, Président de l'Assemblée générale, sur la visite qu'il a effectuée auprès des réfugiés palestiniens dans les territoires occupés et en Jordanie, du 2 au 7 janvier 1991. Sur l'invitation du Comité, le Président avait aimablement rendu compte de son voyage à la 176e séance, le 22 février 1991. Etant donné l'importance du rapport et l'intérêt qu'il présente pour les travaux du Comité, le Comité a décidé qu'il méritait une large diffusion comme document officiel de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Au nom du Comité, je vous prie donc de bien vouloir faire distribuer ce rapport en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 23 de l'ordre du jour.

La Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

(Signé) Absa Claude DIALLO

ANNEXE

Rapport du Président de l'Assemblée générale, sur la visite qu'il a effectuée auprès des réfugiés palestiniens dans les territoires occupés et en Jordanie du 2 au 7 janvier 1991

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
AVANT-PROPOS		1 - 3	3
I.	INTRODUCTION	1 - 7	3
II.	VISITE	8 - 40	4
III.	SORT DES REFUGIES	41 - 62	9
	A. Dans les territoires palestiniens occupés	43 - 55	10
	B. En Jordanie	56 - 62	13
IV.	LA SITUATION VUE PAR LES PALESTINIENS	63 - 73	15
V.	ROLE DE L'UNRWA	74 - 85	18
VI.	CONCLUSIONS	86 - 98	20

APPENDICES

1.	Communication des femmes palestiniennes au représentant de l'Organisation des Nations Unies	22
2.	Aperçu de la situation	31
	A. Camp de Jalazone	31
	B. Camp de Dhéiché	31
3.	Interlocuteurs	33
4.	Compte rendu du porte-parole du Président sur la couverture de la visite par la presse	36
5.	Participants à la mission	40

/...

AVANT-PROPOS

1. L'idée de la visite auprès des réfugiés palestiniens dans le territoire occupé et en Jordanie a été inspirée par la visite que m'a rendue M. Giacomelli, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), à mon bureau du 38e étage.

2. M. Giacomelli m'a informé des activités en cours de l'UNRWA. En examinant cette question de manière plus approfondie, je me suis rendu compte qu'afin de vraiment comprendre les incidences sur le plan humain de la situation tragique des réfugiés palestiniens, il serait préférable que je me rende dans la région. Cette visite ne procédait d'aucune intention hostile à l'égard d'un quelconque Etat ou force politique de la région; il s'agissait, compte tenu de l'imminence d'un affrontement, d'appeler l'attention de l'opinion internationale sur une question qui est à l'ordre du jour à l'Organisation des Nations Unies depuis des décennies, et qui a échappé à toute solution.

3. Le présent rapport expose ce qu'a vu, entendu et, dans certains cas, éprouvé la délégation que j'ai eu le privilège de conduire.

I. INTRODUCTION

1. Le rapport de la Commission politique spéciale (A/45/822), ayant trait au point 74 de l'ordre du jour, intitulé "Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient", a été examiné par l'Assemblée générale le mardi 11 décembre 1990. La Commission politique spéciale a examiné ce point au cours de quatre séances et entendu 31 déclarations lors du débat général. Sur sa recommandation, l'Assemblée générale a adopté 11 projets de résolution.

2. Le Commissaire général de l'UNRWA a présenté ce point à la Commission. Il a donné des renseignements sur les événements qui étaient intervenus récemment dans la zone d'opérations de l'UNRWA et attiré l'attention de la Commission sur les questions les plus urgentes - obstacles de procédure et d'ordre juridique et contraintes - auxquelles l'Office se heurte dans les territoires palestiniens occupés. La Commission a également été informée des difficultés financières de l'UNRWA et un appel a été lancé auprès des principaux donateurs pour qu'ils octroient d'urgence une assistance plus généreuse. Au cours du débat général, les intervenants ont fait l'éloge des activités entreprises par l'UNRWA, destinées à répondre aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens, et ils se sont engagés à maintenir leur soutien à la mission humanitaire de l'Office.

3. Les orateurs ont décrit la situation dans les territoires palestiniens occupés et reconnu qu'elle était particulièrement grave en raison de l'Intifada, qui dure depuis trois ans, ainsi que des dures mesures répressives prises par les autorités occupantes. Il se sont dits vivement préoccupés par la forte augmentation du nombre d'incidents qui portent atteinte aux droits, privilèges et immunités de l'UNRWA et qui réduisent ses moyens de remplir efficacement ses fonctions.

4. L'Assemblée générale a adopté les 11 projets de résolution recommandés par la Commission (résolution 45/73 A à K). Deux des projets de résolution ont été adoptés sans qu'il soit procédé à un vote et les autres par un vote enregistré.

5. J'ai informé le Secrétaire général de mon intention de me rendre dans les camps de réfugiés et, à sa suggestion, j'ai consulté de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies qui m'ont rendu compte de leurs visites précédentes dans la région et se sont longuement entretenus avec moi de ma visite, notamment de ses aspects d'ordre politique et logistique.

6. J'ai rencontré par la suite les Représentants permanents d'Israël et de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies; tous se sont félicités de mon projet de visite et se sont engagés à m'apporter leur coopération et leur appui.

7. Mon programme et mon itinéraire ont été arrêtés définitivement avec la collaboration du personnel de l'UNRWA en poste au siège à Vienne et du personnel des bureaux extérieurs - à savoir dans les territoires palestiniens occupés et en Jordanie.

II. VISITE

Informations concrètes et réunions

8. A mon arrivée à Tel-Aviv le 2 janvier au soir, j'ai été accueilli à l'aéroport par M. Johanan Bein, Directeur du Département des organisations internationales au Ministère israélien des affaires étrangères, et d'autres hauts fonctionnaires. Le Commissaire général de l'UNRWA, M. Giorgio Giacomelli, était également parmi les personnalités qui m'ont accueilli.

9. Comme une douzaine de journalistes étaient présents, j'ai profité de l'occasion pour préciser le but de ma visite et pour bien faire comprendre que j'étais venu en ma qualité de Président de l'Assemblée générale afin de me rendre compte par moi-même des incidences sur le plan humain de la situation tragique des réfugiés palestiniens et que ma visite n'était en rien liée au mandat que le Conseil de sécurité avait confié au Secrétaire général dans ses résolutions relatives à la situation dans les territoires palestiniens occupés. J'ai également souligné qu'à mon avis il ne fallait pas associer la situation dans les territoires palestiniens occupés à la crise du Golfe.

10. Ce soir-là, M. Giacomelli et quelques membres du personnel de l'UNRWA m'ont rendu compte en détail de la situation à Gaza et en Cisjordanie. L'UNRWA a planifié l'itinéraire de ma visite et le Commissaire général m'a accompagné au cours de mes six jours de voyage dans la région, ce dont je lui suis extrêmement reconnaissant.

Jeudi 3 janvier 1991

11. Le premier jour de ma visite, je me suis entretenu pendant une heure et demie environ avec M. David Levy, Ministre israélien des affaires étrangères, et d'autres personnalités israéliennes. Le Ministre des affaires étrangères a parlé longuement de la situation dans la région et dans les territoires palestiniens occupés. De mon côté, j'ai récapitulé les prises de position très connues de l'Assemblée générale sur la nécessité de doter les Palestiniens d'une patrie et sur l'opportunité de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient, qui serait le meilleur moyen de réaliser cet objectif.

12. A l'issue de mes entretiens avec le Ministre des affaires étrangères, notre groupe s'est mis en route pour la bande de Gaza. Par mesure de sécurité, le Gouvernement israélien avait déclaré la région zone militaire interdite. Personne, y compris la presse, n'était autorisé à entrer ou sortir de cette zone pendant notre visite; seuls les journalistes basés dans le territoire étaient libres de couvrir nos déplacements.

13. Notre premier arrêt a été au camp de réfugiés de Jabalia, où l'UNRWA fournit notamment, dans le cadre de ses services, des rations alimentaires d'urgence aux personnes en détresse. Après un cours arrêt au Centre d'activités féminines de l'UNRWA, où les réfugiées bénéficient d'une formation orientée vers des activités rémunératrices, nous devions assister à la distribution de denrées alimentaires. Mais le centre de distribution, adjacent à l'entrée d'une base militaire israélienne, a été le théâtre d'un incident entre des centaines de jeunes Palestiniens et des soldats israéliens stationnés à l'intérieur de la base, sur lesquels les Palestiniens ont lancé des pierres. Pour que notre présence n'aggrave pas une situation déjà tendue, nous sommes partis immédiatement de Jabalia.

14. Profitant du gain de temps, nous avons fait un arrêt non prévu au Centre de santé de Rimal, qui dispense des soins préventifs et curatifs aux habitants de Gaza.

15. Nous nous sommes rendus ensuite au camp de Beach, où j'ai pu parcourir les rues et parler avec les habitants. A un certain moment, on m'a montré un abri de réfugiés typique et présenté à la famille qui y demeurait. La structure type de l'UNRWA, destinée à ne durer qu'un temps, avait été consolidée et agrandie au fil des ans, la durée du séjour s'étant prolongée au-delà de tout ce qu'on aurait pu imaginer.

16. Dans le bureau de zone de l'UNRWA pour Gaza, le Directeur, M. Klaus Worm, et ses collaborateurs m'ont fait un exposé général et décrit une situation qui ne cesse de se détériorer. Les grèves et couvre-feux répétés avaient provoqué une baisse du revenu dans le territoire; la crise du Golfe n'a fait qu'aggraver le problème. En raison de cette situation, la durée de l'année scolaire a été réduite de 42 % l'année dernière. (L'UNRWA dispense un enseignement scolaire à 97 000 élèves.) En raison du nombre de blessés provoqués par l'Intifada, l'UNRWA a été obligé d'ouvrir des centres de santé

24 heures sur 24 pour soigner les blessés et des centres de physiothérapie pour les aider à se rétablir. Parmi les autres services ayant trait aux secours d'urgence figuraient notamment les services de prêts en espèces pour les familles dont les maisons avaient été détruites ou dont le soutien de famille avait été arrêté, blessé ou tué. A la suite d'une attaque palestinienne sur des civils israéliens au mois de mai précédent, m'a-t-on appris, la sécurité israélienne s'était resserré, d'où de nouvelles arrestations de Palestiniens et des plaintes au sujet de matraquage et de harcèlement. L'UNRWA a créé il y a trois ans un programme relatif aux responsables des affaires des réfugiés. Ces responsables servent souvent de tampon entre les réfugiés et les soldats israéliens. Mais leur tâche est dangereuse; au camp de Beach, j'ai rencontré un responsable américain dont le bras était plâtré à la suite d'une blessure survenue alors qu'il observait un affrontement entre des jeunes Palestiniens et des soldats israéliens.

17. Pendant le déjeuner, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plus d'une douzaine de notables palestiniens de Gaza.

18. Après le déjeuner, notre groupe s'est arrêté au siège de la Société des pêcheurs du port de Gaza, dont le Président, M. Mohammad Zaqqout, m'a décrit les épreuves endurées par les pêcheurs du territoire en raison de la situation actuelle.

19. Au camp de réfugiés de Nuseirat, j'ai inspecté une unité de physiothérapie caractéristique d'un certain nombre d'installations de l'UNRWA, rendues nécessaires par le taux élevé de blessés depuis le début de l'Intifada.

20. Ma visite à l'hôpital arabe Al Ahli de Gaza m'a fait voir de près des victimes du soulèvement. Par peur, certains se cachaient le visage devant les caméras de télévision qui nous suivaient. Les médecins m'ont montré un échantillon des diverses balles, notamment des balles en caoutchouc et des balles en métal à revêtement plastique extraites du corps des victimes.

21. Avart de quitter Gaza, je me suis arrêté au cimetière militaire britannique pour déposer une couronne sur la tombe des soldats canadiens et indiens de la Force des Nations Unies.

22. Dans la soirée, à Jérusalem, l'UNRWA a organisé un dîner de travail avec les consuls généraux et le commandant de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Dans nos entretiens très variés, nous avons abordé la question du rôle en évolution de l'Organisation des Nations Unies dans cette région et dans le monde.

Vendredi 4 janvier 1991

23. Le vendredi, j'ai fait une visite de courtoisie à M. Teddy Kollek, maire de Jérusalem. Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui, le problème de l'approvisionnement en eau du camp de réfugiés de Shu'fat, près de Jérusalem, où l'eau avait été coupée à la suite d'un litige sur une question de paiement, a été évoqué. En réponse à notre appel, le maire a accepté de rétablir

immédiatement la distribution d'eau pour une période de 6 à 12 mois en attendant de trouver une solution a/.

24. Au siège de l'UNRWA sur la Rive occidentale, l'exposé général que m'ont fait les hauts fonctionnaires recoupait les informations que j'avais reçues à Gaza. Les services sociaux avaient été renforcés au cours de la situation d'urgence des trois dernières années; à titre d'exemple, 1 000 logements de la Rive occidentale avaient été détruits pendant cette période, obligeant l'UNRWA à fournir tentes, couvertures, vivres et services de conseils aux personnes touchées. En dehors des 34 centres de santé gérés par l'Office, 15 dispensaires fonctionnaient 24 heures sur 24 pour soigner les blessés. Des études ont indiqué que les troubles affectifs étaient liés aux harcèlements et aux représailles infligés par les troupes d'occupation. En raison des troubles survenus depuis trois ans, les écoles de la Rive occidentale n'avaient fonctionné que la moitié du temps, certaines écoles ayant fermé jusqu'à 29 mois. Le plus inquétant était le nombre de victimes d'âge scolaire (moins de 15 ans) recensées entre le 9 décembre 1987 et le 31 décembre 1990 : 58 tués et 17 944 blessés.

25. Les statistiques que m'ont présentées les femmes palestiniennes représentant des organisations de bienfaisance des territoires palestiniens occupés étaient encore plus alarmantes. Elles faisaient état de 1 126 Palestiniens tués par des soldats israéliens, de 76 000 personnes emprisonnées, 15 000 personnes assujetties à internement administratif, 9 500 personnes handicapées, 62 expulsées et 1 927 logements détruits. Les femmes que j'ai rencontrées au bureau de l'UNRWA m'ont présenté une déclaration commune (voir appendice 1).

26. J'ai visité ensuite un dispensaire du camp de réfugiés de Jalazone. Le camp, établi en 1949, sert maintenant de logement temporaire à plus de 1 300 familles. Jalazone est également un des camps le plus sérieusement touchés par les mesures militaires israéliennes prises au cours de l'Intifada, qui dure depuis trois ans (voir appendice 2).

27. De Jalazone, je me suis rendu à Bethléem où j'ai rendu une visite de courtoisie à M. Elias Freij, maire de la ville. Nous nous sommes entretenus de la situation politique générale dans la région et le maire m'a décrit la situation actuelle à Bethléem. Il m'a ensuite fait visiter l'église de la Nativité avant d'offrir un déjeuner en mon honneur.

28. Après le déjeuner, nous devions nous rendre dans un autre camp à Dhéiché (voir appendice 2), situé sur la route principale entre Jérusalem et Hébron, qui avait connu des troubles. Nous avons été prévenus qu'un incident au cours duquel des pierres avaient été lancées de l'intérieur du camp sur des

---

a/ M. Kollek, maire de Jérusalem, a informé l'UNRWA par la suite que l'approvisionnement en eau serait restauré dès l'ouverture des négociations sur le paiement des quittances. A la rédaction de ce rapport, Shu'fat était toujours sans eau.

véhicules de colons israéliens circulant sur la route principale à l'extérieur du camp venait de se produire. En arrivant à proximité de Dhéiché, nous avons constaté que les soldats israéliens avaient arrêté la circulation dans les deux sens. Plusieurs colons, certains très agités, étaient sortis de leurs véhicules pour protester contre notre présence. Nous avons donc renoncé à visiter le camp.

29. A notre retour à Jérusalem, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs notables palestiniens qui m'ont fait une analyse personnelle de la situation actuelle. Ils ont ensuite donné un dîner de travail en mon honneur, au cours duquel nous avons poursuivi nos entretiens.

30. Avant le dîner, j'ai donné une conférence de presse devant un nombreux auditoire. En réponse à une question, j'ai déclaré que je pensais transmettre les impressions de mon voyage au Secrétaire général et aux membres des commissions de l'Assemblée générale concernées. J'ai rappelé à nouveau que j'étais favorable à la convocation d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, demandée par l'Assemblée générale dans ses résolutions et par le Président du Conseil de sécurité, au nom de ses membres, dans une récente déclaration. J'ai répondu impromptu à plusieurs questions relatives aux droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et au rôle actuel de l'UNRWA.

Samedi 5 janvier 1991

31. Le samedi 5 janvier, notre groupe s'est rendu à Amman (Jordanie), où M. Taher al-Masri, Ministre des affaires étrangères, et M. Abdullah Salah, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, nous ont accueillis à l'aéroport. Après avoir répondu à quelques questions des journalistes, j'ai eu un bref entretien avec le Ministre des affaires étrangères et le Représentant permanent.

32. S. A. R. le Prince héritier Hassan a présidé une table ronde sur les incidences sur le plan humain et économique de la crise du Golfe. J'ai participé à la session inaugurale de la table ronde et écouté un exposé sur les conséquences de la crise sur les Palestiniens des territoires palestiniens occupés. J'ai également eu l'occasion de faire part aux participants de quelques-unes de mes propres observations sur ma visite de la bande de Gaza et de la Rive occidentale.

33. J'ai quitté la table ronde et participé avec les chefs des missions de l'Organisation des Nations Unies en Jordanie à une réunion d'information donnée par M. Ali Attiga, représentant résident du PNUD. Nous sommes retournés au palais royal où le Prince héritier nous avait conviés à déjeuner avec les personnalités qui avaient participé à la table ronde.

34. Dans l'après-midi, je me suis rendu au camp de Baqa'a, que j'ai visité à pied et où je me suis entretenu avec les réfugiés. J'ai également rencontré M. A. Qatanani, Directeur général du Département jordanien chargé des affaires palestiniennes, M. A. Abder-Raheem, Ambassadeur de Palestine en Jordanie, et d'autres notables palestiniens.

/...

35. Dans la soirée, le Commissaire général et moi-même nous sommes entretenus en privé avec le Prince héritier pendant une heure et demie environ et avons fait un tour d'horizon avant de nous rendre au dîner qu'il a offert aux personnalités qui avaient participé à la table ronde.

Dimanche 6 janvier 1991

36. Le dimanche, j'ai visité le centre de formation de l'UNRWA de Wadi Seer, qui assure une formation professionnelle à 200 réfugiés palestiniens environ, qui peuvent choisir entre 19 métiers.

37. Je suis revenu à Amman, où je me suis entretenu pendant plus d'une heure avec le Premier Ministre, M. Modar Badran; M. Ibrahim Izzedine, Ministre des affaires étrangères par intérim, a également participé à une partie de nos entretiens, qui portaient principalement sur les problèmes de la région.

38. A la mi-journée, je suis allé à Jerash et ai parcouru le camp de réfugiés à pied, m'arrêtant pour converser avec les commerçants et les gens de la rue. J'ai visité une école financée par le Gouvernement japonais, où j'ai parlé aux enseignants et aux enfants.

39. Ce soir-là à Amman, le Directeur de l'UNRWA pour la Jordanie a offert un dîner où étaient invités des membres du corps diplomatique et des notables palestiniens, dont le Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Farouk Quaddoumi.

Lundi 7 janvier 1991

40. Avant de quitter Amman, j'ai donné une conférence de presse officielle. En réponse aux questions habituelles, j'ai pu rappeler le but de mon voyage et réaffirmer mon soutien à la Conférence internationale de la paix comme étant le meilleur moyen de parvenir à la paix dans la région et de réaliser le rêve de longue date d'une patrie palestinienne.

III. SORT DES REFUGIES

41. En 1948 près de 750 000 Palestiniens sont devenus réfugiés lors des troubles qui ont précédé et suivi la création de l'Etat d'Israël sur une partie de l'ancien territoire sous mandat britannique de Palestine. Les réfugiés se sont enfuis vers les zones détenues par les Arabes : le plus grand nombre vers la Palestine orientale, maintenant mieux connue sous le nom de Rive occidentale; d'autres vers la bande de Gaza, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne; certains plus loin encore.

42. Au départ, des organismes bénévoles internationaux, avec l'appui financier de l'Aide aux réfugiés de Palestine (UNRPR) ont fourni une assistance d'urgence. Puis, alors que s'évanouissaient les espoirs d'un retour immédiat des réfugiés dans leurs foyers, l'Assemblée générale a, le 8 décembre 1949, créé l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de palestine dans le Proche-Orient (URNWA). Organisme temporaire succédant à l'UNRPR, l'UNRWA a commencé ses opérations le 1er mai 1950.

/...

A. Dans les territoires palestiniens occupés

43. Les premiers réfugiés se sont installés où ils ont pu : dans des usines et des entrepôts, des écoles et des hôpitaux, des églises et des mosquées, voire dans des caves. Sur la bande de Gaza, et dans une moindre mesure, sur la Rive occidentale, la Croix-Rouge et les Quakers ont créé des camps de tentes sur des terrains mis à leur disposition par les Gouvernements égyptien et jordanien, respectivement. Ces camps préfiguraient les camps d'aujourd'hui et il est probable qu'une majorité des occupants actuels soient les descendants des premiers réfugiés de ces mêmes camps.

44. La bande de Gaza est la seule zone desservie par l'UNRWA où la majorité de la population (55 %) vit dans des camps. Sur la Rive occidentale, seuls 25 % des réfugiés desservis par l'UNRWA vivent dans des camps; ce pourcentage n'est guère inférieur à celui de 1950, car la Rive occidentale était couverte de centaines de villages dans lesquels s'étaient installés les premiers réfugiés; dans certains cas chez des membres de leur famille élargie ou près d'elle.

45. Par contraste, le district de Gaza comptait en 1948 une population totale de moins de 100 000 habitants et a été submergé, littéralement du jour au lendemain, par un afflux massif de réfugiés qui n'ont pu être installés que dans des camps de fortune. Ces huit camps - et j'en ai visité trois lors de mon séjour - sont devenus les bidonvilles tentaculaires qui dominent encore aujourd'hui le paysage de la bande de Gaza, laquelle n'a par ailleurs que trois agglomérations - les villes de Gaza, de Khan Younis et de Rafah, qui jouxtent toutes les immenses camps de réfugiés.

46. Sur la Rive occidentale, à la veille de la guerre de juin 1967, la population des camps était approximativement la même que celle d'aujourd'hui - environ 110 000 habitants. Durant la guerre, trois camps importants situés près de Jéricho ont été presque complètement abandonnés, leurs résidents ayant fui vers l'est de l'autre côté du Jourdain. Les 19 camps de la Rive occidentale semblent assez petits et donnent même une impression d'ordre comparés à ceux de la bande de Gaza; souvent ils ne se distinguent guère des villages voisins. Balata, le plus grand camp de la Rive occidentale, compte à peu près autant de réfugiés que le plus petit des camps de la bande de Gaza, Deir el-Balah, soit environ 11 000 réfugiés.

47. Sur la Rive occidentale comme dans la bande de Gaza, j'ai constaté que les tentes d'origine des camps avaient été remplacées par de simples structures d'une ou deux pièces, construites en ciment ou en pisé, et couvertes de toits en tôle ondulée, voire de chaume, qui ont été construites par l'UNRWA au début ou au milieu des années 50. Par la suite, avec l'accroissement de leur famille, les réfugiés ont agrandi leur logement à leurs propres frais, essentiellement par l'adjonction de pièces au rez-de-chaussée, dans la mesure où l'espace le permettait, car les structures de base n'étaient pas assez solides pour supporter un étage. Tels sont les logements de réfugiés - souvent agrémentés d'une petite cour ou d'un petit jardin - que l'on rencontre aujourd'hui. Au coeur de presque tous les logements, quel que soit le nombre de transformations qu'ils aient subi, on

/...

trouve généralement encore l'"unité UNRWA" d'origine, c'est-à-dire les premières pièces offertes par l'Office, qui sont encore considérées comme le symbole de l'engagement international en faveur de la cause des réfugiés de Palestine. Dans bon nombre d'endroits, notamment à Gaza, les latrines extérieures d'origine et les simples abris où se faisait la cuisine viennent seulement d'être remplacés par des sanitaires intérieurs et des cuisines reliées aux réseaux centraux d'approvisionnement en eau et d'égouts. Dans plusieurs camps, ces transformations sont encore en cours, 40 ans après que ces logements ont été occupés pour la première fois.

48. La population palestinienne des territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza s'élève à environ à 1,7 million d'habitants, dont un peu plus d'un million vit sur la Rive occidentale et le reste sur la bande de Gaza. Sur ces 1,7 million d'habitants, plus de 910 000 sont des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA, dont environ 500 000 à Gaza et 414 000 sur la Rive occidentale. Seule une minorité de réfugiés vit dans des camps. Il convient toutefois de souligner que les réfugiés résidant à l'extérieur conservent le statut de réfugiés et leurs droits aux services de l'UNRWA.

49. L'UNRWA a cherché à alléger les souffrances des réfugiés en dispensant des services de santé et une éducation de base, une aide matérielle aux plus nécessiteux, un approvisionnement en eau potable et des services d'assainissement. L'Office a enregistré certains succès remarquables : les réfugiés palestiniens ont atteint un haut niveau d'instruction et, en plus de 40 ans, il n'y a jamais eu d'épidémies majeures au sein de la population. Néanmoins, une visite des territoires occupés effectuée au début de l'année 1991 révèle à quel point les conditions de vie des réfugiés restent peu satisfaisantes. Cela est tout particulièrement évident dans la bande de Gaza.

50. A titre d'exemple, le camp de Jabalya abrite environ 60 000 personnes. Les rues n'ont pas de revêtement en dur, il n'y a que des chemins de sable avec des égouts au centre qui débordent en hiver en raison des pluies. Les logements sont sordides, surpeuplés, totalement inadéquats pour abriter du froid et de la pluie en hiver et d'une chaleur étouffante en été. Les événements survenus récemment dans la région - notamment la crise du Golfe et la chute concomitante des envois de fonds dans les territoires occupés - conduisent légitimement à se demander avec inquiétude si, dans l'immédiat, la situation ne va pas s'aggraver au lieu de s'améliorer.

51. En décembre 1987, la frustration des Palestiniens, due à leurs conditions de vie misérables, à 20 années d'occupation israélienne et à l'apparente indifférence du monde face à leur sort, a explosé avec le déclenchement du soulèvement ou Intifada. Si l'Intifada a remporté un certain succès politique dans la mesure où elle a suscité l'attention et la compassion de la communauté internationale en faveur de la cause palestinienne, il n'en demeure pas moins, comme on me l'a fait observer, que les habitants des territoires occupés ont payé à cette fin un lourd tribut. La riposte israélienne a été sans pitié. Au cours des trois premières années de l'Intifada, d'après les chiffres de l'UNRWA, il y aurait eu plus de 900 Palestiniens tués et de 60 000 blessés

/...

lors des heurts et des affrontements avec les forces de sécurité israéliennes. En outre, l absence de progrès politiques et les tensions liées à l'Intifada sont venues s'ajouter aux difficultés qui pesaient déjà sur la structure même de la société palestinienne. Le massacre de soi-disant collaborateurs est un phénomène troublant qui a pris d'importantes proportions depuis le début de l'année 1989.

52. Les effets de l'Intifada ne se sont toutefois pas limités, loin s'en faut, au nombre tragique de victimes. Le système d'enseignement a été gravement perturbé. Sur la Rive occidentale, les écoles sont pratiquement restées fermées au cours des 18 premiers mois du soulèvement, et les universités pendant près de trois ans. A Gaza, les écoles ont fonctionné pendant l'Intifada mais ont pâti des grèves, des couvre-feux et des ordres de fermeture individuels. Toutefois, même les jours où les écoles étaient ouvertes, les heurts entre les écoliers et les forces de sécurité israéliennes, l'irruption de soldats et de policiers frontaliers dans les établissements scolaires ont été bien trop fréquents. L'Intifada a fait de nombreuses victimes parmi les enfants d'âge scolaire. D'après les chiffres de l'UNRWA, plus de 150 enfants âgés de moins de 15 ans ont été tués et plus de 21 000 blessés au cours des trois premières années de l'Intifada. Les effets à long terme ne sont pas encore connus, mais outre les pertes en temps d'études, les éventuelles conséquences sociales et psychologiques de tels troubles sur toute une génération d'enfants palestiniens sont, à l'évidence, une source légitime de profonde préoccupation.

53. Il est difficile d'obtenir des indicateurs fiables sur les effets économiques de l'Intifada et des mesures de répression israéliennes mais il ne fait guère de doutes que l'économie palestinienne a énormément souffert. Les couvre-feux, les grèves, les troubles et les mesures punitives imposés par la puissance d'occupation ont porté préjudice à l'économie interne. De plus, de nombreux Palestiniens sont tributaires d'un emploi en Israël qui est la principale source de revenus pour leur famille. Les mêmes facteurs qui ont perturbé l'économie interne de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ont considérablement réduit le nombre de journées de travail, source de revenus indispensables. De surcroît, les employeurs israéliens ont réduit leur personnel palestinien et l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants soviétiques fait craindre que ce phénomène ne prenne de l'ampleur, alors que les perspectives d'un autre emploi dans le territoire occupé sont rares.

54. La visite de la Rive occidentale et de la bande de Gaza en janvier 1991 n'a guère offert de raison d'être optimiste, mais bien plutôt ample matière à préoccupation. Pour les Palestiniens, les expressions de compassion de la communauté internationale non assorties d'une action efficace sont une bien maigre compensation pour trois années de protestation et de résistance à l'occupation essentiellement sans armes. En dépit des nombreux appels en faveur de la protection de la population civile et des nombreux débats au sujet de cette question, le nombre des morts et des blessés ne cesse d'augmenter chaque jour. Le système d'enseignement est gravement menacé - au cours des quatre derniers mois de 1990, les écoles de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ont respectivement perdu 35 % et 43 % des journées scolaires - et la situation économique continue de se détériorer. En outre,

/...

la crise du Golfe avive l'inquiétude des Palestiniens quant à leur avenir et ils sont profondément irrités de la rapidité avec laquelle la communauté internationale a réagi à l'invasion du Koweït alors qu'elle fait preuve d'une patience, semble-t-il inépuisable, lorsqu'il s'agit d'examiner sérieusement la question du territoire israélien occupé.

55. Les hauts fonctionnaires du Gouvernement israélien que j'ai rencontrés au cours de ma visite m'ont fait part de leur profonde préoccupation devant l'aggravation de la crise du Golfe. Ils ont souligné l'amélioration générale des conditions de vie sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza enregistrée au cours des années d'occupation israélienne et m'ont informé de divers projets prévus ou en cours d'exécution. Ils ont également signalé que les Palestiniens faisaient montre d'un certain manque de coopération, notamment pour ce qui est de réduire la population des camps en réinstallant les réfugiés dans de meilleures conditions. Les Israéliens ont reconnu qu'il était nécessaire de trouver une solution politique mais, pour l'heure, ils n'avaient pas de propositions concrètes de nature à déclencher le processus de paix.

B. En Jordanie

56. Pour ce qui est des Palestiniens, la situation en Jordanie est, m'a-t-on dit, très différente de celle qui règne dans le territoire occupé. Des Palestiniens vivaient déjà en Transjordanie lorsque la Palestine a fait l'objet d'une partition de facto en 1948. Le nombre de réfugiés arrivant en Transjordanie - l'actuel Royaume hachémite de Jordanie - au début du drame des réfugiés palestiniens a été très faible : la plupart sont restés sur la Rive occidentale, qui se trouvait sous le contrôle de la Jordanie de 1950 à 1967. Avec l'occupation israélienne de la Rive occidentale et de la bande de Gaza en 1967, des centaines de milliers d'habitants autochtones de la Rive occidentale ainsi que 150 000 réfugiés environ dont les familles vivaient sur la Rive occidentale et, dans une moindre mesure, à Gaza depuis 1948, se sont enfuis à l'est du fleuve. La Jordanie a été submergée par un afflux considérable de Palestiniens. Près de 100 000 réfugiés résident encore actuellement dans quatre camps créés en 1948 aux alentours des villes d'Amman, d'Irbid et de Zarqa. Cent vingt-cinq mille autres réfugiés vivent dans six camps "d'urgence" construits pour héberger la dernière vague provoquée par la guerre de 1967. L'un de ces camps, le camp de Baga'a, avec plus de 60 000 réfugiés, est le plus important des 60 camps desservis par l'UNRWA.

57. Dans ces camps "d'urgence", de nombreuses familles de réfugiés vivent encore dans des abris en tôle assez rudimentaires dont les premiers ont été construits en 1968 environ. Certains de ces camps n'ont que récemment été dotés de rues à revêtement en dur, de réseaux d'approvisionnement en eau et d'égouts. Toutefois, bon nombre des résidents, voire la plupart, de ces camps "d'urgence" mènent des existences relativement normales et se rendent quotidiennement dans les villes voisines pour travailler dans diverses entreprises ou bureaux. Au cours de ces dernières années, dans des camps tels que celui de Baga'a, des logements plus solides en ciment, généralement construits, eux aussi, autour de l'unité d'origine en tole de l'UNRWA, ont fait leur apparition; ils conservent toutefois tous les signes distinctifs du

/...

provisoire qui est la marque des camps de réfugiés palestiniens - symbole en quelque sorte du sentiment de ces réfugiés à l'égard de ces camps qui, pour eux, quel que soit le temps passé en ces lieux, ne seront jamais leur foyer.

58. Bien qu'on ne dispose pas de chiffres exacts, il ne fait aucun doute que les Palestiniens constituent une présence très importante en Jordanie, représentant plus de la moitié de la population du pays. Les réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'UNRWA représentent à eux seuls près d'un tiers de cette population. A la mi-1990, 930 000 réfugiés étaient immatriculés en Jordanie - soit près de 40 % du nombre total de réfugiés répartis dans les cinq zones d'opération de l'UNRWA.

59. La situation des réfugiés en Jordanie est généralement meilleure qu'ailleurs. Jusqu'à une période relativement récente, la Jordanie a joui d'une longue période de stabilité économique et de prospérité relative. Elle est le seul pays arabe ayant accordé la pleine citoyenneté aux réfugiés palestiniens. En pratique ces derniers sont intégrés sans réserve dans l'économie jordanienne et, à l'exception de quelques restrictions, dans la société jordanienne. Au milieu de l'année 1990, 24 % seulement des réfugiés en Jordanie vivaient dans des camps, soit le pourcentage le plus faible des cinq zones d'opérations de l'UNRWA. Certains des camps de Jordanie sont parmi les plus importants du Moyen-Orient mais les conditions de vie, qui n'ont certes rien d'idéal, contrastent cependant de façon frappante avec la situation misérable et sordide qui est celle des camps de la bande de Gaza.

60. Néanmoins, les réfugiés palestiniens ont connu en Jordanie des temps difficiles. Au cours de ces dernières années, l'économie jordanienne a fléchi et les réfugiés, l'un des groupes les plus défavorisé du pays, ont souffert davantage que la plupart des autres groupes de population. La crise du Golfe a exacerbé leurs difficultés. Avec le reste de la population jordanienne, ils ont subi les graves effets des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre de l'Iraq, qui était auparavant l'un des principaux partenaires commerciaux du pays. En outre, les réfugiés palestiniens en Jordanie, tout comme leurs compatriotes des territoires occupés, comptaient tout particulièrement sur les fonds que leur envoyaient les membres de leur famille qui travaillaient au Koweït et dans d'autres Etats du Golfe. Ces envois de fonds dont le montant estimatif annuel était de l'ordre de 900 millions de dollars des Etats-Unis, ont, bien entendu, cessé en grande partie depuis le 2 août 1990.

61. Outre les difficultés économiques qu'ils connaissent à présent en Jordanie, les réfugiés palestiniens éprouvent également un profond sentiment d'amertume politique face aux récents événements mondiaux. Ils ont été des témoins solidaires et admiratifs de l'Intifada dans les territoires occupés au cours de ces trois dernières années. Et tout comme leurs frères palestiniens sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, ils sont frappés par ce qui leur semble être une politique internationale de deux poids, deux mesures, dans la façon de traiter la récente invasion iraquienne du Koweït et les 23 années d'occupation israélienne de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

/...

62. A cet égard, le Gouvernement jordanien partage dans une large mesure le sentiment des réfugiés et considère également qu'une politique internationale de deux poids, deux mesures, est appliquée selon qu'il s'agit de l'invasion iraquienne du Koweït ou de l'occupation israélienne de la Rive occidentale et de la bande de Gaza d'autre part. En outre, le Gouvernement est profondément irrité par l'attitude de la communauté internationale qui, selon lui, ne cherche généralement pas, voire se refuse, à comprendre les graves difficultés économiques et politiques auxquelles se heurte la Jordanie, sans qu'elle y soit pour rien, du fait de la crise du Golfe.

IV. LA SITUATION VUE PAR LES PALESTINIENS

63. Le principal but de ma visite était de voir par moi-même, sur place, la dimension humaine de la vie de réfugié et du problème palestinien en général. Etre face à face avec les gens, parcourir avec eux les camps et visiter leurs abris m'a laissé une impression indélébile. Quels que soient le nombre de rapports que l'on puisse lire et la quantité de statistiques que l'on ait sous les yeux, rien ne saurait remplacer une prise de conscience directe de la situation.

64. Comme indiqué dans diverses parties du présent rapport, j'ai visité plusieurs camps de réfugiés à Gaza, sur la Rive occidentale et en Jordanie, et en de nombreuses occasions, en plus des entretiens que j'ai eus en me mêlant aux réfugiés des camps, j'ai aussi parlé avec des responsables palestiniens. Les noms de quelques-uns de ces responsables figurent à l'appendice 3.

65. Les deux principaux thèmes qui sont revenus le plus souvent dans les entretiens, que ce soit dans les camps ou lors des réunions, ont été les suivants :

a) Les Palestiniens pensent que l'ONU a appliqué deux poids et deux mesures selon qu'il s'agissait des résolutions du Conseil de sécurité sur le Golfe ou de celles concernant les territoires palestiniens occupés;

b) L'ONU semble être dominée par un ou plusieurs des Etats Membres de l'Organisation.

66. J'ai expliqué la position de l'ONU en faisant observer qu'il n'est pas possible de dire que les circonstances qui sont à la base du problème palestinien et celles propres au problème du Golfe sont semblables. J'ai rappelé que l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session - que j'ai présidée - et le Conseil de sécurité avaient adopté des résolutions sur la question presque à l'unanimité. Les membres du Conseil, par une déclaration de leur président, étaient convenus de demander la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à un moment opportun dans l'avenir. Il est très difficile aux Palestiniens de comprendre pourquoi, dans le cas du Golfe, l'Organisation n'a pas exclu le recours à la force pour faire appliquer ses résolutions alors qu'elle l'a exclu dans le cas des territoires palestiniens occupés. Cela a été mentionné dans toutes les entrevues que j'ai eues avec les responsables palestiniens. Le premier jour de ma visite dans les camps, j'ai déjeuné avec un groupe de notables de Gaza. Le lendemain,

j'ai rencontré un groupe de femmes appartenant à des associations bénévoles de la Rive occidentale et de Gaza. Je me suis aussi entretenu avec le maire, M. Freij, et ses conseillers dans ses bureaux de Bethléem, et de nouveau plus tard pour un déjeuner. Au cours de l'après-midi du même jour, j'ai rencontré à Jérusalem des responsables palestiniens de la Rive occidentale, et je les ai revus pour le dîner, au cours duquel nous avons eu des discussions animées. En Jordanie, j'ai aussi eu l'occasion de rencontrer des responsables palestiniens et j'ai eu une entrevue avec M. Farouk Qaddoumi. Les Palestiniens voyaient avec inquiétude de nouveaux immigrants venant d'Union soviétique et d'Ethiopie se substituer aux réfugiés palestiniens dans leur emploi et ils ont fait observer que quand à cela s'ajoutait la question des colonies israéliennes, la démographie des territoires palestiniens occupés se modifiait rapidement.

67. J'ai été informé que l'Intifada avait changé l'attitude de la population, et que maintenant les parents, par exemple, approuvaient leurs enfants de lancer des pierres et de participer à des manifestations ou de provoquer des troubles. Mes interlocuteurs recommandaient énergiquement la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, qui aiderait à l'établissement d'un Etat palestinien dont Jérusalem serait la capitale - comme l'avait proposé le Président Arafat qui, à leur avis, avait déjà fait de nombreuses concessions à Israël.

68. J'ai écouté ce qu'ils avaient à dire. Pour ma part, j'ai expliqué à de nombreuses reprises ce que fait en ce moment l'Assemblée générale au sujet de la question de Palestine et j'ai souligné que dès que la crise du Golfe serait résolue, on pouvait espérer que l'ONU poursuivrait activement les efforts pour que soit organisée une conférence internationale sur le Moyen-Orient. J'ai aussi brièvement évoqué, chaque fois que je l'ai pu, les travaux accomplis par l'Organisation depuis l'époque où celle-ci a été saisie de la question, il y a quelque 40 ans. J'ai souligné, comme je l'ai fait tout au long de mon voyage, qu'il n'y avait pas, à mon avis, de rapport entre la question palestinienne et l'occupation du Koweït et que les Palestiniens devaient bien veiller à ne pas se laisser exploiter par qui que ce soit et se placer ainsi dans une situation encore plus difficile.

69. Pendant la réunion avec les femmes palestiniennes (mentionnée plus haut), on m'a communiqué des données chiffrées et cité des exemples d'incidents au cours desquels des maisons avaient été détruites ou dont des femmes et des enfants avaient été les victimes. Une communication (voir appendice 1) à cet effet m'a été remise au nom des organisations représentées à la réunion. On m'a aussi remis un document décrivant les souffrances et les divers abus. Les Palestiniennes ont souligné que leur position était la même que celle qu'avait exposée le Président Arafat dans la déclaration qu'il avait faite devant l'Assemblée générale le 13 décembre 1988. Enfin, les femmes palestiniennes ont dit qu'elles plaçaient leurs espoirs dans les Nations Unies et que ma visite concrétisait cette espérance. On m'a assuré que si l'ONU se montrait sérieusement disposée à tenir une conférence internationale de paix, les Palestiniens cesseraient de lancer des pierres et l'Intifada s'éteindrait.

70. Le lendemain, le maire, M. Freij, s'est fait l'écho de la plupart des préoccupations mentionnées ci-dessus et a en outre souligné que bien qu'il condamne l'occupation iraquienne au Koweït, il avait bien l'impression qu'il y avait deux poids et deux mesures dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité. Il s'est référé à la résolution 242 (1967), qui n'était toujours pas appliquée, et a déclaré que les Palestiniens souhaitaient faire la paix avec Israël. Il a exprimé la reconnaissance des réfugiés envers les Nations Unies et plus particulièrement envers l'UNRWA, qui faisait une oeuvre si utile dans les camps.

71. M. Freij a mentionné l'implantation par les Israéliens de colonies de peuplement qui ressemblaient à des villes. Il s'est également référé à la situation économique peu florissante des territoires palestiniens occupés, mentionnant le taux de chômage de 40 % enregistré à Bethléem, les millions de dollars de recettes d'exportation perdus et la cessation des envois d'argent des expatriés. Il a ajouté que les ateliers d'artisanat, les restaurants et les autres activités touristiques étaient au point mort. Il estimait que la zone géographique n'était pas assez étendue pour inclure trois Etats séparés - Israël, la Jordanie et la Palestine - qui seraient chacun complètement autonome d'un point de vue économique et qu'il serait plus réaliste, d'un point de vue pratique, d'envisager, sur le modèle du BENELUX, trois Etats voisins qui seraient politiquement autonomes mais économiquement liés entre eux.

72. Les notables palestiniens de la Rive occidentale, avec qui j'ai eu des entretiens deux fois le même jour, m'ont fait part des mêmes inquiétudes. En outre, ils ont déclaré que la lutte ne cesserait pas tant que l'Etat palestinien ne serait pas proclamé. Ils m'ont dit qu'il ne fallait pas considérer les Palestiniens comme une minorité mais comme un peuple sous occupation. Comme leurs collègues que j'avais rencontrés précédemment, ils ont aussi reconnu que l'ONU, dans l'ère postérieure à la guerre froide, était un instrument très puissant et très efficace, et ils se sont déclarés convaincus que, dès que l'Organisation cesserait d'appliquer deux poids et deux mesures, elle agirait en leur faveur et se révélerait finalement comme la seule capable de réaliser leurs seuls espoirs. Enfin, ils ont dit que leur situation insupportable forçait les Palestiniens à demander la protection internationale et se sont référés à cet égard à la dernière en date des résolutions du Conseil de sécurité, s'inquiétant beaucoup de la manière dont l'Organisation allait l'appliquer.

73. Les Palestiniens et leurs responsables qui vivent en Jordanie m'ont tenu les mêmes propos - ceux d'un peuple qui lutte pour une patrie, d'un peuple qui mène l'existence des réfugiés avec tous les problèmes que comporte la vie quotidienne dans des abris où font parfois défaut même les nécessités les plus rudimentaires. C'est la même profonde déception devant l'incapacité de l'ONU à résoudre leurs problèmes. Toutefois, j'ai constaté une différence frappante - la tension et les dangers qui sont évidents dans les territoires palestiniens occupés n'existent pas dans les camps de Jordanie. Mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire car les Palestiniens de Jordanie sont tout aussi résolus que ceux des territoires à avoir une patrie.

V. ROLE DE L'UNRWA

74. Comme la question de Palestine n'est toujours pas résolue dans son ensemble et que le problème des réfugiés, en particulier, persiste, l'UNRWA poursuit son oeuvre; son mandat actuel, le quinzième conféré par l'Assemblée générale, expirera le 30 juin 1993. La tâche de l'Office - aider les réfugiés - est définie de manière souple et les priorités ont changé au cours des années. Au début, l'accent était mis sur l'assistance matérielle à court terme, mais celle-ci a été remplacée par les soins de santé, et par l'éducation, qui absorbe plus de la moitié du budget annuel.

75. Alors qu'on peut raisonnablement penser qu'avec le temps l'assistance de l'UNRWA tendra non plus vers l'aide à court terme mais vers une aide à l'éducation et au développement à plus long terme, la dramatique histoire du Moyen-Orient et du peuple palestinien ces dernières années a exigé de l'Office qu'il apporte de rapides modifications à ses priorités dans des endroits et à des moments particuliers. La guerre civile au Liban a rendu nécessaire le retour aux secours de base, qui continuent d'être dispensés jusqu'à ce jour. Dans les territoires occupés, il ressort clairement de ce que j'ai observé que l'Intifada rend également nécessaire un réexamen des priorités et l'apport de ressources supplémentaires. Depuis le début de 1988, l'UNRWA organise des programmes de secours d'urgence sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, des programmes de secours médicaux, y compris physiothérapie, pour les très nombreuses victimes de l'Intifada, une aide alimentaire d'urgence aux camps, villes et villages qui sont soumis à des couvre-feux prolongés, et une protection sous forme d'assistance générale assurée par un personnel international supplémentaire, particulièrement des responsables des affaires des réfugiés.

76. Le programme instituant des responsables des affaires des réfugiés a son origine dans le rapport en date du 21 janvier 1988 adressé au Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/19443), qui fait un certain nombre de recommandations concernant la protection de la population palestinienne dans les territoires occupés. Depuis les premiers mois de 1988, des responsables des affaires des réfugiés sont affectés aux territoires occupés; ils sont maintenant 12 sur la Rive occidentale et 10 dans la bande de Gaza. Leur tâche a été de visiter les installations de l'Office afin de faciliter la prestation des services, de faire rapport aux bureaux de zone sur la situation sur le terrain et également de faire en sorte d'offrir par leur présence même un certain degré de protection passive à la population civile, là où c'est possible. Etant donné toutefois l'instabilité qui règne sur la Rive occidentale et à Gaza, il est souvent impossible d'offrir une protection, quelle qu'elle soit, aux Palestiniens.

77. Néanmoins, les responsables internationaux des affaires des réfugiés représentent peut-être le seul moyen de protection actuellement offert aux Palestiniens, et il y a certainement eu des occasions où ces fonctionnaires ont réussi à désamorcer des situations qui auraient pu devenir très dangereuses et même causer des morts.

78. Le 20 décembre 1990, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 681 (1990), dont le paragraphe 7 prie le Secrétaire général "de suivre et observer la situation des civils palestiniens soumis à l'occupation israélienne ... et de faire appel pour l'accomplissement de cette tâche à des fonctionnaires des Nations Unies qu'il désignera selon les besoins ainsi qu'à d'autres personnes et ressources se trouvant dans la région ... et de tenir le Conseil de sécurité constamment informé".

79. Le Secrétaire général a demandé d'abord à l'UNRWA de lui fournir les informations demandées, et un premier rapport sera présenté au Conseil de sécurité en avril 1991.

80. L'UNRWA cherche également à remédier au problème que représente le manque de logements dans les territoires palestiniens occupés, mentionné à la section III. Au début de 1988, l'Office a lancé un programme élargi d'assistance visant à améliorer les conditions de vie dans les camps de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Il s'est fixé comme objectif de collecter 65 millions de dollars, dont un peu plus de 30 millions ont été recueillis jusqu'ici. L'Office s'attaque aussi au problème de l'insuffisance d'établissements hospitaliers dans la bande de Gaza et envisage de construire un hôpital général de 200 lits qui coûtera 35 millions de dollars.

81. Je dois dire naturellement que le fait même que l'UNRWA existe depuis plus de 40 ans est la triste preuve que la communauté internationale n'a pas été en mesure de résoudre l'un des problèmes les plus perturbants de l'après-guerre. Néanmoins, tant que la question palestinienne n'est pas résolue, l'UNRWA reste un symbole de l'engagement qu'a pris cette communauté internationale à l'égard du peuple palestinien et demeure l'instrument par lequel cet engagement trouve une expression concrète. Naturellement, un appui financier est nécessaire.

82. Pour 1991, le budget ordinaire de l'UNRWA est, pour la première fois depuis de longues années, entièrement financé. Toutefois, pour les mesures extraordinaires d'urgence au Liban et dans les territoires occupés, y compris pour des programmes vitaux tels que les soins médicaux d'urgence et le programme relatif aux responsables des affaires des réfugiés, l'Office n'avait, au début de janvier, reçu pratiquement aucune contribution, alors qu'il faudrait recueillir 25 millions de dollars. On a déjà mentionné le programme d'assistance élargi qui vise à améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés des territoires occupés et pour lequel il reste encore 35 millions de dollars à recueillir si l'on veut atteindre l'objectif de 65 millions.

83. En outre, alors qu'il y a eu plusieurs indications encourageantes de la part de donateurs potentiels, il manque encore une grande partie des 35 millions de dollars nécessaires pour la construction de l'hôpital de Gaza. Il est indispensable que de nouveaux donateurs se présentent et que les contributions des donateurs habituels soient renforcées afin que ces projets essentiels au bien-être du peuple palestinien puissent bientôt être exécutés.

/...

84. Toutefois, l'appui financier, s'il est vital, ne suffit pas. D'après ce que j'ai vu, l'Office opère dans un environnement politique complexe. Sur la Rive occidentale et à Gaza notamment, ses activités ont été sujettes à une étroite surveillance et à des pressions, particulièrement de la part des autorités israéliennes. C'est le résultat de conditions locales toujours plus instables et du fait que l attention se porte sur les événements qui se produisent dans les territoires si bien que l'Office est davantage en évidence. De plus, son personnel, tant local que recruté internationalement, est de plus en plus souvent victime de harcèlements et de mauvais traitements physiques.

85. Il est indispensable que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité soient mis officiellement au courant de cet état de choses et que les Etats Membres réaffirment que ce qu'accomplit l'UNRWA en application de son mandat correspond aux voeux et à l'attente de la communauté internationale.

VI. CONCLUSIONS

86. Cette dernière section est rédigée après la fin des hostilités dans le Golfe.

87. Lorsque j'ai décidé de rendre visite aux réfugiés palestiniens dans les territoires palestiniens occupés et en Jordanie du 2 au 8 janvier 1991, nous étions tous très conscients des problèmes et des tensions existant dans la région.

88. La proximité du 15 janvier a contribué à faire ressortir que le problème palestinien - qui remonte à une vingtaine d'années au moins - s'inscrivait dans un contexte international qui risquait d'en détourner encore davantage l'attention mondiale.

89. Le conflit arabo-israélien dépasse de loin le territoire de la Palestine. Ce ne sont pas seulement les Etats de la région, la sécurité de la Méditerranée et les relations avec l'Europe et avec les superpuissances qui sont en cause mais aussi la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et la volonté politique qui inspire ses résolutions.

90. Ma visite tendait à mieux faire reconnaître l'Organisation, notamment par l'intermédiaire de l'URNWA avec sa mission de secours et de travaux pour les réfugiés palestiniens. Elle signifiait que l'ONU de l'ère postérieure à la guerre froide cherche réellement à établir les droits du peuple palestinien dans le contexte des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité afin que ces droits ne restent plus à l'arrière-plan de la scène internationale.

91. Il s'agissait également de montrer que l'avenir du peuple palestinien réside dans le respect de la Charte des Nations Unies. Dans mes entretiens avec le Gouvernement israélien, j'ai expliqué les résolutions de l'Assemblée générale, qui reposent sur l'idée que vivre en paix avec ses voisins et reconnaître les droits des Palestiniens permettront d'obtenir de la communauté

internationale l'engagement de garantir les frontières sûres dont tous les Etats de la région, y compris Israël, ont tant besoin pour sauvegarder leur avenir.

92. Pour ceux qui en Israël pensent que les garanties internationales qui découleraient d'une conférence sur la paix au Moyen-Orient n'offriraient pas la sécurité nécessaire, la leçon du Golfe - c'est-à-dire la détermination de tant de nations réunies en une coalition dirigée par les Etats-Unis - montre incontestablement que si l'on a tellement fait pour libérer le Koweït, on ne ferait certainement pas moins au cas où la survie d'Israël serait menacée.

93. Les milieux diplomatiques sont maintenant à l'oeuvre pour essayer d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Pour beaucoup des habitants de la Palestine, l'Organisation des Nations Unies a mis trop longtemps à donner suite à ses propres résolutions. On nous a souvent dit au cours des entretiens qu'il y avait deux poids et deux mesures. Certains pensent, même aujourd'hui, qu'il faut avancer lentement si l'on veut arriver à une solution. Mais voilà 20 ans que l'on pratique ce régime et c'était déjà beaucoup demander à un peuple qui souffre.

94. La tragédie que constituent les événements du Moyen-Orient est encore plus poignante du fait que les Israéliens et les Palestiniens, les uns comme les autres, peuple sémite, et ayant connu de grandes souffrances au cours de leur histoire, se trouvent maintenant pris au piège d'une logique du désespoir et d'un dialogue de sourds.

95. Je pense que ces deux peuples victimes des adversités de l'histoire ont besoin que tous ceux qui peuvent aider à faire avancer les événements vers la paix dans la région manifestent leur solidarité et interviennent.

96. Une visite à Jérusalem fait ressortir les héritages culturels et religieux qui se mélangent dans la Ville sainte. Mais elle encourage aussi les hommes de bonne volonté à apporter un message de compréhension aux victimes de la division et de longues récriminations.

97. L'Organisation des Nations Unies, pour sa part, a une responsabilité à l'égard des petits-enfants de ceux qui ont souffert dans les camps de concentration comme à l'égard des enfants de l'Intifada d'aujourd'hui.

98. La visite que j'ai faite avait pour but de frayer le chemin à ceux qui, conscients de leur responsabilité politique, peuvent aider à instaurer une paix durable qui donnera aux peuples de la région ce à quoi ils aspirent le plus : la paix dans la liberté.

APPENDICE 1

[Original : arabe]

Communication des femmes palestiniennes au représentant de l'Organisation des Nations Unies

Fédération des associations bénévoles de femmes
Jérusalem, Palestine
4 janvier 1991

Salutations des Arabes palestiniennes!

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents suivants :

1. Note adressée au représentant de l'Organisation des Nations Unies par la Fédération des associations bénévoles de femmes;

2. Liste des associations féminines de Palestine (Rive occidentale et bande de Gaza) qui forment la Fédération des associations bénévoles de femmes;

3. Membres de la délégation de la Fédération devant s'entretenir avec le représentant de l'Organisation des Nations Unies;

4. Appel en faveur de la paix lancé par des organisations non gouvernementales;

5. Données chiffrées concernant les victimes des pratiques israéliennes depuis le début du soulèvement, le 9 décembre 1987, jusqu'au 31 décembre 1990.

Veuillez agréer, etc.

La Présidente de la Fédération

(Signé) Samiha Salama KHALIL

1. Note adressée par la Fédération des associations bénévoles de femmes de Jérusalem (Palestine) au représentant de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des Palestiniennes du territoire occupé, nous souhaitons la bienvenue au représentant de l'ONU dans notre pays, la Palestine. Nous demandons à l'Organisation de s'employer à réaliser les objectifs qui sont à l'origine de sa création et d'être l'instrument du bien en propageant partout la paix et la justice et en protégeant les droits fondamentaux de tous les peuples du monde, qu'ils appartiennent à des Etats forts ou faibles, riches ou pauvres, et sans se soumettre à la volonté des grandes puissances qui profitent de leur influence et jouent avec le destin des peuples afin de maintenir leur hégémonie sur les ressources de ces derniers, de contrôler leur avenir et de les plier à leurs exigences, sans se soucier des tragédies et des souffrances humaines qui peuvent en résulter n'importe où.

/...

Le peuple palestinien est de ces peuples sans recours. Il vit dans les conditions les plus dures, sous l'occupation coloniale la plus brutale qu'on ait jamais connue. Chaque jour, il voit confisquer ses terres, déraciner les arbres qui lui assurent ses moyens d'existence, démolir ses maisons, on lui extorque les impôts et les amendes les plus exorbitants sous le moindre prétexte, on lui vole son eau, on lui dénie sa liberté, on le bafoue dans sa dignité, on viole ses sites religieux et ses lieux de culte, et, lorsqu'il s'avise de résister, par des moyens pacifiques, pour se défendre et défendre sa terre et son gagne-pain, il est victime des crimes les plus odieux. Des centaines de ses fils sont entrés dans la lutte et les arrestations de jeunes, de femmes et d'enfants se comptent par milliers, ses établissements d'enseignement - écoles, instituts, universités et autres - sont fermés. De terribles massacres sont perpétrés contre lui à Uyun Qara, à Gaza et à la sainte mosquée d'al-Aqsa. L'hospice Saint-Jean a été investi et un blocus militaire imposé à Bethléem le jour le plus sacré pour ce lieu, le jour de Noël, devenu jour de tristesse et d'affliction. Le monde, avec ce qu'il compte d'Etats, d'institutions et d'organisations, assiste impuissant à cette oppression et à ces violations flagrantes, incapable d'adopter ni décisions ni sanctions contre les agresseurs, auxquels les Etats-Unis et les autres Etats de leur bord apportent un soutien qui n'a ni justification légitime ni fondement en droit international.

De notre terre de Palestine occupée, de Jérusalem, ville des religions révélées, nous lançons un appel à l'ONU et à toutes ses institutions pour qu'elles aident à la solution des problèmes du peuple palestinien, en dehors de tout parti pris et de toute discrimination et s'emploient à concrétiser des règles de droit dont la raison d'être est de mettre un terme aux guerres et à la destruction et de permettre à tous les peuples de jouir de leurs droits, de leur liberté et de la stabilité.

Nous condamnons de toutes nos forces l'immigration des Juifs des diverses parties du monde, toutes les méthodes d'oppression utilisées contre notre peuple, la suppression de nos moyens d'existence par toutes sortes d'autres procédés tyranniques destinés à faire de la place à ces Juifs afin qu'ils puissent supplanter notre peuple, et les expulsions de nos ressortissants, arrachés à la terre qui est la nôtre et où nos ancêtres ont vécu pendant des milliers d'années.

Enfin, nous demandons à l'ONU et au Conseil de sécurité de se réunir pour donner suite à nos demandes, à savoir :

1. Mettre un terme à l'occupation de notre territoire;

2. Reconnaître la justesse de la cause palestinienne en convoquant une Conférence internationale de plénipotentiaires à laquelle participeront sur un pied d'égalité les cinq membres du Conseil de sécurité et les parties intéressées, à commencer par l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime de notre peuple;

3. Reconnaître au peuple palestinien le droit inhérent de créer sur le sol de sa patrie un Etat palestinien indépendant, dont la capitale sera la Jérusalem arabe, ainsi que le droit de retour et le droit à l'autodétermination;

4. Faire cesser l'immigration juive vers la terre de Palestine.

A cet effet, nous demandons à l'ONU et au Conseil de sécurité d'envoyer des troupes internationales, et pas simplement des observateurs, pour protéger notre peuple contre la répression qui s'abat sur lui et restaurer la paix sur cette terre d'amour et de paix. Seule une solution juste de la question palestinienne, qui se trouve au coeur du conflit mondial, permettra de parvenir à la paix dans le monde.

La Fédération des associations
bénévoles de femmes
Jérusalem
4 janvier 1991

2. Membres des associations bénévoles de femmes en Palestine (Rive occidentale et bande de Gaza)

1er janvier 1991

Associations de Jérusalem	Associations de Ramallah et d'Al Bireh	Associations de Naplouse
1. Association musulmane de jeunes femmes	1. Association Inash al-Usra, Al Bireh	1. Association féminine de Naplouse
2. Association chrétienne de jeunes femmes	2. Association chrétienne de jeunes femmes	2. Association pour la protection maternelle et infantile
3. Association des femmes arabes	3. Oeuvre de charité de Deir al-Dubban	3. Association sportive et culturelle
4. Association des amis de Dar al-Yatim	4. Association pour la protection de l'enfance	4. Société du Croissant-Rouge de Tulkarm
5. Association Dar al-Tifl al-Arabi	5. Association des femmes pour la renaissance	5. Oeuvre au profit des orphelins arabes
6. Association Care Project	6. Centre évangélique	6. Association des femmes d'Habla
7. Association Rawdet al-Zuhur	7. Association des femmes de Jifna	7. Association féminine de Tulkarm
8. Association de la Fédération des femmes	8. Association des femmes de Tiba	8. Société du Croissant-Rouge de Jenin
9. Association Sur Bahir	9. Association des femmes de Bir Zeit	9. Association des femmes d'Anabta
10. Association Mar Mansur	10. Oeuvre de charité de Kalandiya	10. Association des femmes de Salfit
11. Association des femmes musulmanes	11. Oeuvre de charité de Sinjil	11. Oeuvre de charité d'Al-Murabitat
12. Association des femmes de Jéricho	12. Association féminine d'Al Bireh	12. Association des femmes de Qabatiya
13. Association chrétienne de jeunes femmes	13. Association féminine de Ramallah	13. Association des femmes de Tubas

/...

Associations de Jérusalem

14. Association orthodoxe de charité

Associations de Ramallah et d'Al Bireh

14. Oeuvre de charité des femmes palestiniennes pour la revitalisation des camps

Associations de Naplouse

14. Association des femmes de Ya'bud

15. Association des femmes de Burqin

Associations de Bethléem

1. Association féminine de Bethléem

2. Association pour la protection de l'enfance de Beit Jala

3. Association féminine de Beit Sahur

4. Association pour le développement familial de Beit Sahur

Associations d'Hébron

1. Association des femmes d'Hébron

2. Association des femmes d'Al-Arrub

3. Association des femmes d'Halhoul

4. Association des jeunes femmes d'Hébron

5. Association des enseignantes et femmes de carrière palestiniennes

Associations de Gaza

1. Association féminine

2. Association pour le logement

3. Association pour la renaissance

4. Association des femmes universitaires

5. Association chrétienne de jeunes femmes

6. Association des femmes d'Al-Arrub

/...

3. Membres de la délégation de la Fédération des associations bénévoles de femmes devant s'entretenir avec le représentant de l'Organisation des Nations Unies le 4 janvier 1991

	Nom	Association	Ville	Section	Signature
1.	Badia Khalaf	Association des femmes pour la renaissance	Ramallah	Ramallah	[Illisible]
2.	Julia Dabdoub	Association de l'union des femmes	Bethléem	Bethléem	"
3.	Khadijeh Farhan	Oeuvre bénévole de Kalandiya	Kalandiya	Camps	"
4.	Sara Hannoun	Société du Croissant-Rouge	Tulkarm	Naplouse	"
5.	Samia Khoury	Association Rawdet al-Zuhur	Jérusalem	Jérusalem	"
6.	Samiha Khalil	Association Inash al-Usra	Al Bireh	Ramallah	"
7.	Ounayna Anani	Association des femmes d'Halhoul	Halhoul	Hébron	"
8.	Fatmeh Jibril	Association pour le développement des camps	District de Jérusalem	Camps	"
9.	Firyal S. Agha	Association pour le logement	Gaza	Gaza	"
10.	Lydia Araj	Association pour la protection de l'enfance	Beit Jala	Bethléem	"
11.	Nadirah Abu Gharbiyah	Association musulmane de jeunes femmes	Jérusalem	Jérusalem	"
12.	Nawal Masri	Association pour la protection de l'enfance	Naplouse	Naplouse	"
13.	Yusra Barbari	Association de l'union des femmes	Gaza	Gaza	"
14.	Yusra Shawar	Association des femmes d'Hébron	Hébron	Hébron	"

/...

4. Appel en faveur de la paix lancé par le Comité de coordination des ONG en Palestine

Le massif déploiement militaire américain dans le golfe arabe et à l'est de l'Arabie saoudite, appuyé par des forces arabes et européennes et motivé par la persistance des Etats-Unis à vouloir user de la force pour dénouer ce qu'on en est venu à désigner sous le nom de crise du Golfe, ce déploiement qui a été récemment approuvé par le Conseil de sécurité sous la pression extrême que les Etats-Unis n'ont pas hésité à exercer, porte en lui-même les germes d'une des plus graves catastrophes humaines et économiques non seulement pour les pays du Moyen-Orient, mais également pour le monde entier.

Quelque crucial que soit le problème du Golfe, ni son ampleur ni ses conséquences ne justifient l'empressement que les Etats-Unis mettent à entraîner le monde entier vers la pire des calamités.

Le Comité de coordination des ONG en Palestine occupée est convaincu que tous ceux qui croient en la paix, qui considèrent qu'il faut la préserver et écarter totalement la guerre et ses déplorables conséquences et tous ceux qui pensent que les différends régionaux et internationaux doivent être réglés par voie de négociation ont le devoir d'utiliser tous les moyens dont ils disposent et de ne ménager aucun effort pour contrecarrer le Gouvernement des Etats-Unis, qui manifeste l'intention flagrante de déclencher une guerre qui, nous sommes convaincus, sera dévastatrice pour l'humanité tout entière.

Aussi lançons-nous un appel :

- A tous les mouvements en faveur de la paix où qu'ils se trouvent;

- A tous les groupes et mouvements opposés à la pollution de l'environnement mondial;

- A toutes les organisations non gouvernementales et à toutes les forces qui sont fermement opposées à la guerre et souhaitent le recours à la négociation et au dialogue pour résoudre tous les problèmes de cette nature;

pour qu'ils

1. Observent du 12 janvier au matin au 19 janvier 1991 au soir une SEMAINE DE LA PAIX MONDIALE, au cours de laquelle, et ensuite également, tous les efforts tendront vers l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

2. Organisent notamment des débats, des manifestations et des rassemblements pour condamner l'usage de la force et expriment leur opposition catégorique à la guerre.

3. Condamnent l'intention de l'Administration américaine de déclencher une guerre dévastatrice dans une zone de champs pétrolifères, guerre qui, si elle venait à éclater, entraînerait de lourdes conséquences écologiques dans de

/...

vastes parties du monde, sans parler des graves repercussions humaines et économiques que cela risquerait d'avoir dans de nombreux pays, en particulier les pays industrialisés.

4. Appuient et soutiennent les initiatives lancées par certains Etats arabes et certains membres de la communauté internationale opposés à la guerre, et oeuvrent en faveur d'un règlement pacifique du problème.

5. Exhortent le Congrès des Etats-Unis à s'opposer fermement à la politique irresponsable de l'Administration américaine.

6. Engagent toutes les églises à célébrer le 13 janvier 1991 des offices pour la paix dans le Golfe et dans le monde.

POUR LE COMITE DE COORDINATION DES ONG EN PALESTINE OCCUPEE

28 décembre 1990

5. Victimes des pratiques israéliennes depuis le début du soulèvement, le 9 décembre 1987, jusqu'au 31 décembre 1990 : données chiffrées

Catégorie	Nombre	Observations
1. Martyrs	1 126	Y compris 257 enfants de moins de 16 ans, dont 21 morts en prison
2. Personnes détenues	7 600	Dont 1 500 personnes détenues par décision administrative
3. Personnes blessées	82 735	
4. Personnes rendues invalides	7 500	Dont 2 000 cas d'invalidité permanente
5. Personnes expulsées	62	Dont 22 femmes et 56 enfants
6. Personnes rendues aveugles	155	Dont 132 personnes originaires de la bande de Gaza
7. Cartes d'identité vertes	1 600	Jeunes ayant reçu une carte d'identité verte n'autorisant pas l'entrée en Israël
8. Travailleurs licenciés	25 600	
9. Travailleurs figurant sur la liste des personnes à licencier	35 000	En attente de licenciement
10. Dynamitage et mise sous scellés d'habitation	1 927	Dont 720 pour des raisons de sécurité et le reste pour absence d'autorisation
11. Terres confisquées	156 716 dunums	

APPENDICE 2

Aperçu de la situation

A. Camp de Jalazone

Depuis le soulèvement palestinien, au mois de décembre 1987, le camp de Jalazone a été le théâtre de nombreuses manifestations et de nombreux affrontements, qui en ont fait l'un des camps de réfugiés qui a eu le plus à souffrir des mesures militaires israéliennes au cours des trois dernières années. Au nombre de ces mesures figurent les suivantes :

- Deux résidents du camp ont été blessés mortellement par balle et un autre est mort des suites d'un passage à tabac;

- 470 résidents ont essuyé des tirs de balles réelles ou de balles de caoutchouc. Quatre d'entre eux sont restés paralysés et une petite fille de 2 ans et demi a perdu un oeil.

- 980 jeunes ont été arrêtés; 160 d'entre eux sont toujours détenus;

- 150 jeunes ont reçu des cartes d'identité vertes, qui n'autorisent pas l'entrée en Israël;

- 25 maisons ont été démolies et 10 mises sous scellés par les autorités à titre de mesure punitive. Six autres maisons ont été détruites involontairement par l'explosion au moment de la démolition de l'une de ces 25 maisons;

- Le couvre-feu militaire, avec interdiction de sortir de chez soi, a été imposé à Jalazone pendant 127 jours au total. La plus longue période de couvre-feu a duré 42 jours d'affilée;

- Au cours des trois dernières années, tous les hommes âgés de 14 à 60 ans ont reçu 33 fois l'ordre de sortir de chez eux. A chaque fois, ils ont dû passer la nuit sur la place du marché du camp;

- 57 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été arrêtés et leurs familles ont dû payer une caution de 1 000 NIS (500 dollars) par enfant, soit au total 57 000 NIS;

- Des soldats ont fait 37 fois irruption dans les écoles du camp relevant de l'UNRWA. Ces mêmes écoles ont été fermées 25 fois par ordre de l'armée.

B. Camp de Dhéiché

Le camp de Dhéiché, situé sur la grand-route de Jérusalem à Hébron, a été le théâtre de nombreuses manifestations et de nombreux incidents depuis le début du soulèvement palestinien au mois de décembre 1987. Sa proximité de la

grand-route qu'empruntent souvent les colons juifs de la Rive occidentale a été une cause d'épreuves supplémentaires. Au cours des trois dernières années, le camp a été victime des mesures israéliennes suivantes :

- Le camp a été entièrement entouré d'une barrière de six mètres de haut recouverte de plaques de métal pour l'isoler de la grand-route. Toutes les entrées donnant sur la grand-route ont été bloquées et un énorme portail a été installé près des locaux de l'UNRWA pour que le personnel de l'Office, mais non les résidents, puisse entrer dans le camp;

- Au cours des trois premières années du soulèvement le couvre-feu militaire, avec interdiction de sortir de chez soi, a été imposé au camp de Dhéiché pendant 136 jours et 252 nuits;

- Quatre maisons ont été démolies et une a été mise sous scellés par les autorités israéliennes à titre de mesure punitive depuis le début du soulèvement;

- 12 résidents de Dhéiché ont été tués et 362 blessés depuis le début du soulèvement;

- Plus de 300 résidents du camp se trouvent actuellement en détention. Beaucoup d'autres ont reçu des cartes d'identité vertes, qui n'autorisent pas l'entrée en Israël;

- A la fin de 1989, un nouveau décret des autorités israéliennes a interdit la construction de bâtiments à étages à moins de 60 mètres des routes principales. Le camp de Dhéiché est particulièrement touché par cette réglementation puisqu'il se trouve le long de la route principale qui relie Hébron et Jérusalem. En conséquence, 14 familles de réfugiés ont reçu l'ordre d'arrêter les constructions en cours et de démolir ce qu'elles avaient déjà construit. Mais elles ont protesté et formé des recours et il n'y a pas encore eu de démolition.

APPENDICE 3

A. Participants à la réunion avec le Ministre des affaires étrangères, M. Levy, le 3 janvier 1991

Israël :

S. E. M. David Levy, Ministre des affaires étrangères
S. E. M. Drory, Ambassadeur d'Israël à Malte et en Italie
M. Joseph Haddas, Directeur général adjoint pour l'Europe occidentale
M. David Sultan, Directeur général adjoint pour le Moyen-Orient
Général de brigade Freddy Zach, Coordonnateur adjoint des activités dans les territoires administrés

Organisation des Nations Unies :

M. Guido de Marco, Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale
M. Giorgio Giacomelli, Commissaire général de l'UNRWA
M. Joseph Cassar, conseiller du Président
M. Francesco Bastagli, chef du Bureau exécutif de l'UNRWA
M. Yves Besson, Directeur des opérations de l'UNRWA sur la Rive occidentale
M. Klaus Worm, Directeur des opérations de l'UNRWA à Gaza
M. William Lee, chef adjoint du Bureau de l'information de l'UNRWA
M. Michael Bartolo, conseiller du Président
M. Fred Eckhard, porte-parole du Président

B. Notables de Gaza présents au déjeuner du jeudi 3 janvier 1991

Dr Haidar Abdul-Shafi, Président de la Société du Croissant-Rouge
Dr Zakaria Al-Agha, Président de l'Association médicale arabe
M. Freih Abu Meddein, Président de l'Association du barreau de Gaza
Mme Yusra Barbari, Présidente de l'Union des femmes palestiniennes
M. Constantin Dabbagh, Secrétaire exécutif du NECCCRW à Gaza
M. Aqil Mattar, Président de l'Association d'ingénieurs
M. Isam Shawa, représentant de l'ANERA
Dr Mohammad Zein-Eddin, Président de la Société pour la banque centrale du sang

C. Diplomates présents au dîner du 4 janvier 1991 avec le Président, à Jérusalem

Mgr Andrea Di Montezemolo, nonce apostolique
M. Marino Fleri, consul général d'Italie
M. Bernard Pierre, consul général de Belgique
M. Phillip Wilcox, consul général des Etats-Unis d'Amérique
M. Michael Cambanis, consul général de Grèce
M. David Maclennan, consul général du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
M. Pascal Charlat, consul général adjoint de France
M. Pedro Eweis, conseiller d'Espagne

/...

D. Palestiniennes présidentes d'organisations de bienfaisance présentes à la réunion du 4 janvier 1991 avec le Président, à Jérusalem

Mme Samiha Khalil, Association Inash Al-Usra, El-Bireh
Mme Nuzha Nuseibeh, Association des jeunes femmes musulmanes, Jérusalem
Mme Samia Khoury, Association Rawdet Al-Zuhur, Jérusalem
Mme Khadijeh Farhan, Société de bienfaisance de Kalandia, Kalandia
Mlle Fatmeh Jibril, Société d'aménagement des camps, Jérusalem
Mme Julia Dabdoub, Union des femmes, Bethléem
Mme Lydia Araj, Association pour la protection des enfants, Beit Jala
Mme Firyal Z. Agha, Société du foyer, Gaza
Mme Yusra Barbari, Union des femmes, Gaza
Mlle Malak Tarazi, Union des femmes, Gaza
Mme Yusra Shawar, Association féminine d'Hébron, Hébron
Mme Ounayna Anani, Association féminine d'Halhoul, Halhoul
Mme Nawal Masri, Association pour la protection des enfants, Naplouse
Mlle Sara Hannoun, Société du Croissant-Rouge, Tulkarem
Mme Badia Khalaf, Association pour le renouveau des femmes, Ramallah

E. Notables palestiniens présents à la réunion du 4 janvier 1991 avec le Président, à Jérusalem

M. Faisal El-Husseini, Société d'études arabes
M. Saeb Areikat, professeur à l'Université d'Al-Najah
M. Riyad El-Malki, professeur à l'Université de Birzeit
Mlle Zahira Kamal, Directrice du Comité des activités féminines
M. Ghassan El-Khatib, professeur à l'Université de Birzeit et Directeur du Centre de communication et des médias de Jérusalem
M. Raja Shihadeh, avocat, Ramallah
M. Freih Abu Meddein, Président de l'Association du barreau de Gaza
M. Maher El-Masri, homme d'affaires de Naplouse

F. Chefs de missions de l'ONU, ou leurs représentants, présents à la réunion du 5 janvier 1991 avec le Président, à Amman

M. Ali Attiga, représentant résident du PNUD
M. Rafiq Shukor, représentant résident adjoint du PNUD
M. Khalil Jinini, fonctionnaire du PNUD chargé de l'administration et des finances
M. Richard Reid, Directeur régional de l'UNICEF
Mme Leila Bisharat, responsable des programmes de l'UNICEF
Lieutenant-colonel Hans Mueller, officier de liaison principal de l'ONUST
M. Stephen Walsh, représentant du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
M. Louis Barbeau, représentant du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
M. Galindo Velez, Directeur du bureau régional du HCR
M. Mohammad Thabet, Directeur du Département de l'administration de la CESAO
M. Imtiaz Mohamed, fonctionnaire d'administration, OMS
M. Abdul-Khader Al Atrash, Directeur par intérim, Unesco

/...

G. Personnes présentes au dîner offert par M. Franke de Jonge, Directeur du Bureau des affaires de l'UNRWA, en Jordanie, le 6 janvier 1991

S. E. M. Guido de Marco (invité d'honneur)
S. E. M. Joseph Cassar, conseiller
M. Michael Bartolo, conseiller
M. Fred Eckhard, porte-parole

Gouvernement

S. E. M. Abdullah Salah, Représentant permanent du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York
S. E. M. Ahmed Qatanani, Directeur général du Département des affaires palestiniennes
S. E. M. Khalil Othman, responsable des affaires et des conférences internationales

Ambassades en Jordanie

S. E. M. Anthony Reeve, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S. E. M. Chang D. Liang, Ambassadeur de la République populaire de Chine
S. E. M. Denis Bauchard, Ambassadeur de France
S. E. M. Attayeb Abder-Raheem, Ambassadeur de Palestine
S. E. M. Ramon Armengod, Ambassadeur d'Espagne
S. E. M. Uri Griaddunov, Ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
S. E. M. Roger Harrison, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique

Organisation de libération de la Palestine

M. Farouk Qaddoumi, chef du Département politique de l'OLP

PNUD

S. E. M. Ali Attiga, représentant résident du PNUD

UNRWA

S. E. M. Giorgio Giacomelli, Commissaire général
M. Francesco M. Bastagli, chef du Bureau exécutif
M. William Lee, chef adjoint du Bureau de l'information

APPENDICE 4

Compte rendu du porte-parole du Président sur la couverture de la visite par la presse

Mercredi 2 janvier 1991

En quittant Malte, le Président de Marco a donné une conférence de presse à l'aéroport de Maltese devant une vingtaine de journalistes, dont deux équipes de télévision.

A l'aéroport Ben Gourion de Tel-Aviv, le Président a été accueilli par 15 journalistes, dont une équipe de cameramen. Il a donné une conférence de presse d'une dizaine de minutes, dans une salle de conférence de l'hôtel et les journaux télévisés du soir ont rendu compte de son arrivée.

A son arrivée à l'hôtel, dans Jérusalem-Est, le Président s'est entretenu à l'improviste avec un journaliste palestinien.

Plus tard, alors qu'il entrait dans la salle à manger de l'hôtel, le Président a été abordé par des cameramen de World Television News (WTN) avec lesquels il s'est entretenu à l'improviste.

Jeudi 3 janvier 1991

A l'occasion de la rencontre du Président avec le Ministre israélien des affaires étrangères, M. David Levy, une quarantaine de journalistes ont été autorisés à entrer en deux groupes successifs dans la salle de conférence pour prendre des photos.

A l'issue de cette rencontre, une conférence de presse a été improvisée à laquelle a assisté une trentaine de journalistes, dont plusieurs équipes de cameramen, devant le Ministère des affaires étrangères.

Sur la route de Gaza, le cortège officiel s'est brièvement arrêté au point de contrôle Eretz. Un certain nombre de journalistes, qui n'avaient pas été autorisés à entrer à Gaza, déclarée zone militaire fermée, s'y étaient rassemblés. Certains ont pris des photos et posé rapidement des questions.

[Les équipes de journalistes et de cameramen - au nombre desquels des équipes de cameramen de WTN, VisNews et ABC News - en poste à Gaza étaient autorisés à suivre la visite du Président et n'ont cessé de le faire. L'équipe de WTN alimentait la chaîne de télévision CNN qui, nous a-t-on dit, a largement couvert la visite du Président. Des équipes de la télévision française (TF-1) et de la télévision espagnole se sont jointes à notre groupe au Camp de Beach et ne l'ont plus quitté. Une équipe de l'UNRWA a couvert intégralement le voyage du Président pour le compte des services télévisés de l'ONU et a fait un montage de trois minutes, qui a été diffusé par CNN (World Report) le lundi 7 janvier].

Le cortège officiel s'est arrêté au Centre d'activité des femmes du camp de Jabalia, mais s'est retiré pour ne pas aggraver un incident en train de se produire, qui opposait aux soldats israéliens en poste dans le complexe militaire qui se trouvait à l'intérieur du camp des centaines de jeunes qui leur lançaient des pierres. Des journalistes sont restés sur place pour couvrir l'incident qui a fait plusieurs blessés.

Un petit groupe de journalistes a suivi le Président qui s'est rendu au Centre sanitaire de Rimal.

Devant le siège de l'UNRWA à Gaza, le Président a donné une conférence de presse improvisée devant trois équipes de cameramen de WTN, VisNews et ABC News.

Le Président s'est ensuite rendu au Camp de Beach, accompagné de journalistes.

Une séance de photos a été organisée lorsque le Président s'est entretenu avec les notables palestiniens. Après le déjeuner, le Président a rencontré John Solecki, un responsable de l'UNRWA chargé des affaires des réfugiés, blessé dans l'exercice de ses fonctions, et a été filmé par plusieurs équipes de journalistes. Le Président a ensuite fait part des impressions qu'il retirait jusqu'alors de sa visite lors d'un entretien improvisé qu'il a eu avec un groupe de journalistes, parmi lesquels des journalistes de la télévision espagnole.

Une rencontre avec le Président de la Société des pêcheurs du port de Gaza a donné l'occasion aux journalistes de prendre d'autres photos.

Les journalistes ont accompagné le Président lors de la visite qu'il a faite au centre de physiothérapie du camp de Nuseirat.

Plusieurs équipes de cameramen, des photographes et des journalistes de la presse écrite ont accompagné le Président à l'hôpital Ahli Arab, où il s'est entretenu avec des patients, dont certains, blessés au cours de l'Intifada, dissimulaient leur visage. Les médecins ont montré au Président, sous l'oeil des caméras, les cinq types de balles qu'ils avaient retirées du corps des blessés.

En dépit de l'obscurité grandissante, les équipes de cameramen ont suivi le Président au cimetière militaire britannique, où il a déposé des couronnes sur les tombes des soldats des forces de maintien de la paix de l'ONU.

A l'hôtel American Colony, avant de dîner avec le Consul général, le Président a accordé des entretiens exclusifs à Paul Adams de la BBC et à Robert Mahoney de l'Agence Reuters.

/...

Vendredi 4 janvier 1991

De nombreux journalistes (trois équipes de cameramen et une vingtaine de photographes et de journalistes) sont venus assister à la rencontre du Président avec le maire de Jérusalem, Teddy Kollek. Précédée d'une séance de prise de photos, la réunion a été suivie d'un échange de questions et de réponses.

Le Président s'est ensuite rendu au siège de l'UNRWA à Jérusalem, où il a rencontré les responsables palestiniens d'organisations de bienfaisance. L'événement a été couvert par plusieurs équipes de cameramen et une dizaine de photographes et journalistes de la presse écrite.

L'étape suivante de l'itinéraire du Président était le camp de Jalazone, sur la Rive occidentale. Bien que la Rive occidentale soit interdite aux journalistes, des membres de la presse qui y résident ont pu couvrir les activités du Président. Le cortège officiel était suivi par l'équipe de la chaîne de télévision française TF-1, qui filmait par le toit ouvrant de la voiture dans laquelle elle se trouvait. La visite à Jalazone a été couverte par un certain nombre de journalistes.

Le Président a ensuite rencontré le maire de Bethléem, Elias Freij. Des photos ont été prises avant la rencontre, qui a été suivie d'une conférence de presse improvisée à laquelle assistaient plus d'une vingtaine de journalistes. Ils ont été un peu moins nombreux à accompagner le Président lorsque le maire lui a fait visiter l'église de la nativité.

Seul un petit nombre de journalistes ont assisté, après le déjeuner, au départ du Président et de sa suite pour le camp de Dheishé, où des incidents étaient signalés. Aucun n'était présent lorsque des colons israéliens qui avaient barré la route en signe de protestation contre la présence de l'ONU ont obligé le cortège officiel à faire demi-tour.

Les journalistes étaient nombreux à l'hôtel American Colony lorsque le Président y est rentré et une séance photos a été organisée avant que le Président n'y rencontre des notables palestiniens. Les journalistes attendaient impatiemment la fin de la réunion pour pouvoir interroger les participants. Le Président a retardé sa propre conférence de presse pour que les journalistes aient tout le loisir de s'entretenir avec les notables palestiniens.

A la conférence de presse du Président, à laquelle on ne pouvait assister que debout, près d'une centaine de journalistes de la presse locale et internationale étaient présents.

Samedi 5 janvier 1991

Le Président partant d'un aéroport militaire de Jérusalem, à bord d'un avion de l'ONU, son départ d'Israël n'a pas été couvert par la presse. Une équipe de la télévision jordanienne et d'autres représentants des médias

/...

attendaient le Président à son arrivée à l'aéroport d'Amman, où il a été accueilli par le Ministre jordanien des affaires étrangères et par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Une conférence de presse a été improvisée sur place.

Par ailleurs, la télévision jordanienne a retransmis la "Table ronde sur la crise du Golfe", qui se déroulait au Palais royal sur l'initiative du Prince héritier Hassan et au cours de laquelle le Président a fait une déclaration.

A son hôtel, le Président a accordé une interview à Wafa Amr du quotidien de langue arabe Al-Dustour, à Jamal Halaby de l'Agence Associated Press et à P. V. Vivekanand, du journal Jordan Times.

Les journalistes ont manifesté un plus grand intérêt pour la visite que le Président a faite au camp de Baqa'a, dont il a parcouru les rues et où il a rencontré des notables palestiniens. Il a accordé un entretien rapide à des journalistes de la télévision jordanienne à l'issue de sa rencontre avec les notables palestiniens.

Dimanche 6 janvier 1991

Le deuxième jour de la visite du Président en Jordanie, la presse a manifesté encore plus d'intérêt. Une vingtaine de journalistes, dont trois équipes de cameramen, ont couvert la visite du Président au centre de formation Wadi Seer.

Les représentants de la presse ont aussi suivi le Président qui devait rencontrer le Premier Ministre Mudar Badran et le Ministre des affaires étrangères par intérim, Ibrahim Izzedine; à l'issue de cette rencontre le Président a accordé une deuxième interview à l'équipe de la télévision jordanienne, puis une interview improvisée aux journalistes de l'agence de presse jordanienne Petra.

D'autres journalistes, parmi lesquels des équipes de télévision, étaient présents à Jerash, dernier camp où se soit rendu le Président. Le Président y a été photographié en train de parler à des écoliers et à des professeurs d'une école de l'UNRWA et il a été filmé en train de marcher dans les rues et de parler avec des habitants et des commerçants du camp. Par ailleurs, il a eu un entretien improvisé avec une équipe d'une chaîne de télévision française.

Le soir, avant dîner, le Président a accordé un entretien exclusif à Leila Deeb, une journaliste indépendante qui travaille à Amman pour le service de presse canadien (Canadian Press Service) et la radio américaine Pacifica.

Lundi 7 janvier 1991

Avant de partir pour l'aéroport, le Président a donné une conférence de presse officielle à l'Amman Plaza devant une quarantaine de représentants de la presse locale et internationale. A l'issue de la conférence de presse, le Président a accordé au célèbre journaliste palestinien Rami Khouri un entretien de 25 minutes, qui a été retransmis au cours de l'émission hebdomadaire de la télévision jordanienne intitulée "Rencontre".

APPENDICE 5

Participants à la mission

M. Guido de Marco
Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de Malte

M. Joseph Cassar, conseiller du Président

M. Michael Bartolo, conseiller du Président

M. Frederic Eckhard, porte-parole du Président

M. Gudmundur Siggurdson, agent de sécurité

Ont accompagné le Président :

M. Giorgio Giacomelli, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

M. Francesco Bastagli, chef du Bureau exécutif de l'UNRWA

M. William Lee, chef adjoint du Bureau d'information de l'UNRWA